



Naissance au Kosovo de parents mariés inscription dans le registre suisse de l'état civil

21.01.2022

Documents

- Acte de naissance original de l'enfant (Certifikatë e lindjes), munis de l'Apostille du Ministère des Affaires Intérieures du Kosovo
- Passeport étranger de l'enfant, si disponible.
- Copie des passeports des parents.
- Adresse de résidence des parents de l'enfant.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Tout jugement ou décision établi en langues locales doit être traduit en une des langues officielles Suisses.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être apostillés avant d'être remis à la représentation suisse:

Adresse de l'autorité compétente locale

Documents de l'état civil:

Ministère de l'intérieur
Ministria e Punëve të Brendshme,
Sektori për Regjistrim dhe Status Civil
Agjencioni për Regjistrimin e Qytetarëve
Luan Haradinaj Strasse
10000 Pristina

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Prise de rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous, veuillez envoyer un e-mail avec une copie scannée du passeport de la personne qui viendra soumettre le dossier à : pristina.visa@eda.admin.ch.

Si les documents sont remis par un tiers, une procuration notariée est nécessaire.

Informations complémentaires et demande de documents d'identités suisses

Il faut prévoir une période minimale de deux mois pour l'enregistrement des naissances. Le bureau d'état civil responsable du lieu d'origine de l'enfant fournira des informations sur l'état de l'enregistrement après l'expiration de cette période et délivrera des confirmations officielles sur demande (par exemple, une confirmation de naissance).

Une fois la naissance inscrite au registre de l'état civil, les parents peuvent commander un passeport suisse et/ou une carte d'identité via le site www.schweizerpass.ch

<https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag>

Si le parent suisse n'est pas enregistré auprès de cette ambassade comme citoyen suisse à l'étranger et que l'enfant vivra au Kosovo, l'enfant doit être enregistré comme citoyen suisse à l'étranger. Dans ce cas, le formulaire d'inscription dûment rempli et signé par les deux parents doit également être soumis.

Une carte d'identité suisse ordinaire ne peut être commandée que lorsque la naissance de l'enfant a été inscrite dans le registre de l'état civil suisse ou que la nationalité suisse de l'enfant a été confirmée.

Ambassade de Suisse au Kosovo
Adrian Krasniqi 11
10060 Pristina
Tel. + 383 38 261 261
pristina.visa@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/westbalkan